

AVIS SUR LE PROJET DU S.D.C.I. DE LA GIRONDE

Le Projet de la nouvelle carte intercommunale pour la Gironde, proposé par l'Etat, fait référence à un Projet plus global de réforme de l'administration territoriale, retracé dans le rapport BALLADUR de 2008 ; en préambule de ce rapport, on relevait deux objectifs majeurs à atteindre à long terme :

- l'un est d'ordre financier : c'est la lutte contre l'explosion des coûts liée aux excès de la décentralisation par l'empilement de nouvelles strates administratives ; la R.G.P.P. en est devenu l'outil de travail.
- l'autre est celui de la recherche d'une amélioration de la compétitivité économique par la formation de grandes régions, formées de noyaux métropolitains (sur le modèle des landers Allemands), composantes d'un projet Européen transfrontalier. On se rappelle du débat (qui revient régulièrement) sur l'idée d'un rapprochement de la région Aquitaine, tantôt avec Midi-Pyrénées, tantôt avec le pays-basque Espagnol !.

Le préalable à ces deux objectifs est la **reconstitution d'un certain niveau de centralisation des décisions et de mutualisation des budgets**. Ainsi la rationalisation des structures intercommunales est une étape dans ce schéma général financier (c'est l'urgence en réalité pour sauver la note « triple A » de la France !) et de recherche de cohérence spatiale, selon le critère économique.

On comprend mieux ainsi pourquoi l'Etat fixe un calendrier très court de consultation des Elus, en Gironde comme ailleurs, pour entériner sa proposition de rattachement des communes isolées (au nombre de 10 dans notre département) à un EPCI, réduire le nombre de ces mêmes EPCI de 45 à 21 et celui des Syndicats Mixtes associés de 289 à 56.

La proposition de l'Etat est un rattachement de plusieurs communes ou EPCI à la Communauté Urbaine de Bordeaux au plus tard en juin 2013, pour former dans un deuxième temps une aire Métropolitaine : il en serait ainsi pour la CdC Cestas/Canejan, Martignas et Saint Jean d'Illac.

Pour argumenter sa proposition, le rapport de l'Etat fait référence au **Projet alternatif du rattachement de Martignas et de Saint Jean d'Illac à la CdC Cestas/Canejan présenté par les 4 maires socialistes de ces communes** (un dossier dont il faut bien avouer qu'il est en gestation difficile depuis 2008 !).

Il y est écrit ceci : *« du point de vue de l'Etat, le Projet d'extension du périmètre de cette CdC, soulève des interrogations, tant en terme de cohérence au regard de sa situation dans l'aire Bordelaise (les thèmes de bassin d'emploi et des déplacements sont pris en exemple), que sur les critères juridiques nécessaire à la création d'une Métropole ».*

Quand on sait que pour amender le SDCI proposé par l'Etat, il faut obtenir les 2/3 des voix des 53 membres de la CDCI, on pourrait penser que la « messe est dite » ! mais rien n'est moins certain puisque le dernier Conseil de la CUB a émis un avis défavorable à l'unanimité sur le schéma de l'Etat, préférant une procédure d'adhésion volontaire et négociée de nouvelles communes dans la future Métropole.

Pour ce qui concerne mon Groupe représenté dans ce Conseil Municipal,...

- après avoir proposé un rattachement de SJI à la CdC de Cestas/Canejan dans le Projet Municipal de mon équipe lors des élections de 2008,
- après avoir longuement écouté les arguments des groupes d'élus de SJI depuis, et notamment lors de la dernière commission des élus qui s'est tenue sur ce sujet le 24 juin,
- après avoir lu attentivement les remarques des groupes d'élus des autres communes concernées par ce redécoupage, autour de Bordeaux, sur le bassin d'Arcachon, dans le Médoc, dans le Libournais, ou dans l'entre deux-mers,

... je dois avouer que je n'ai pas d'avis très tranché sur cette question, même si **mes arguments faisant référence aux intérêts communautaires des deux constructions administratives proposées me font pencher davantage pour « une adhésion volontaire et négociée » de SJI à l'aire de la future Métropole de Bordeaux.**

D'ailleurs sur un tel Projet, comment pourrait-on avoir un avis catégorique « pour » ou « contre » l'un des deux modèles proposés ? C'est la raison pour laquelle je me suis « abstenu » de voter la motion du « refus » de votre majorité d'étudier la solution proposée par l'Etat.

Vous l'avez dit, vous-même, Monsieur le Maire, dans un entretien à Sud-Ouest, il y'a du « bon et du mauvais » pour notre commune dans chaque solution proposée.

Sur ce sujet, nous sortons même des clivages politiques traditionnelles ; ainsi à Martignas, il y'a un front républicain total contre la proposition de l'Etat puisque les Centristes et l'UMP ont plutôt argumenté lors du dernier conseil municipal qu'ils appuyaient la motion de censure.

Je note surtout qu'il ne semble pas y avoir de consensus pour l'une ou l'autre des propositions : d'un côté, les représentants de la CUB ne sont donc pas pressés de passer de 27 à 34 communes ; de l'autre, le maire de Cestas rappelait dans ses vœux à la population en janvier 2011 (je cite) : *« la vigilance, dont il avait toujours fait montre sur les projets de la CdC Cestas/Canejan de s'ouvrir à Martignas et SJI. »* ; au fond, la vraie question est : qui veut de nous ?

J'écoute les arguments de votre majorité « à charge exclusivement ! » contre le rattachement de SJI à la CUB :

- nous voulons conserver la maîtrise de notre développement (vous citez le PLU, l'urbanisme et le logement), de par notre spécificité de commune péri-urbaine dans le cadre du SYSDAU :
 - o **ma réponse est un simple constat : depuis votre élection, les promoteurs immobiliers PICHET et DOMOFRANCE ont déjà la main mise sur notre commune ; et ce sera encore le cas dans la prochaine ZAC en 2014 !... la CUB n'y est pour rien,**
- nous ne voulons pas devenir la « poubelle » de la CUB, qui va mettre la main sur nos réserves foncières importantes :
 - o **ma réponse est encore un constat : à vous suivre dans la délibération de ce soir même sur le choix d'un terrain pour la nouvelle déchetterie, nous allons devenir la poubelle de Martignas ! la CUB n'y est pour rien ; les responsables sont d'abord les propriétaires fonciers qui vendent des terrains pour une plus-value financière...**
- nous ne voulons pas d'une inflation fiscale pour les entreprises et les ménages Illacais :
 - o **ma réponse : pas de changement pour la fiscalité des ménages ; Martignas n'a pas attendu non plus l'effet-CUB pour augmenter les impôts locaux de 8 % d'un coup en 2010 ! ; des cas d'exonérations sont prévus pour les entreprises de moins de 9 salariés, notamment pour la taxe transport ; pour les plus importantes, on imagine que ce supplément minime de charges serait dilué dans les refacturations de prix à leurs clients. L'effet taxe sur les entreprises vous a moins préoccupé quand vous avez décidé de faire payer la TEOM à trois entreprises importantes de notre commune, alors qu'elles assuraient auparavant elle-même la gestion de leurs déchets ! la CUB n'y est pour rien.**
- le prix de l'eau va augmenter par la dissolution du syndicat mixte :
 - o **ma réponse : probablement, mais j'ai noté une renégociation du contrat de l'eau et de l'assainissement de la CUB à une double échéance 2012 et 2018... avec**

**l'objectif double d'une baisse du prix de l'eau et d'un service de meilleure qualité.
La CUB veille à la maîtrise des coûts.**

- la CUB ne va pas nous apporter le tramway... avant 2040 !.
 - o **ma réponse : les Illacais veulent d'abord être rattachés à un réseau de bus plus efficace vers la métropole et nous savons que la CUB va engager une réflexion plus globale sur les déplacements dans le cadre de la future aire métropolitaine.**

J'attends encore les arguments de votre majorité en faveur de la CdC Cestas/Canejan concernant l'intérêt communautaire d'un rattachement de SJI. Nous savons qu'il est faible, car le développement économique de Cestas/Canejan se situe dans un axe autoroutier nord-sud (CUB-Marcheprime/salles) et pas est-ouest (saucats/SJI/Martignas). Il n'y a pas de hasard à l'implantation de plateformes logistiques dans cette zone ! ; le massif forestier est un frein au développement économique entre Cestas/Canejan d'une part et SJI, Martignas d'autre part.

Une interco SJI/Martignas aurait eu davantage de sens mais il semble bien que ce schéma administratif soit dépassé !

Tant pour SJI que pour Martignas, je pense que le rattachement de ces deux communes au futur pôle métropolitain n'est en réalité que l'officialisation de synergies naturelles quotidiennes dans un acte administratif, plus particulièrement pour les domaines du développement économique, des transports, de la santé et de la formation.

Sur un point, je vous rejoins : celui d'un calendrier trop court pour se prononcer, même si je ne suis pas favorable pendant cette période de consultation à la réalisation de référendum citoyens sur un sujet aussi complexe (qui ne peut se réduire à une réponse, de type « oui »/« non »). A la démocratie participative, je préfère la démocratie représentative sur ce genre de sujet.

J'émet des réserves sur votre argument d'absence de données financières et fiscales fiables pour justifier votre refus de la CUB, car je constate qu'il circule des études KPMG dans certaines communes sur ce sujet, notamment à Canéjan ! ; de même, l'argument de la réforme de la TP, source de blocage du processus de rattachement de SJI/Martignas à la CdC Cestas/Canejan, ne tient pas davantage car dans cette même période les CdC du nord libournais ont fusionné (cantons de Libourne, Guitres et Coutras) !.

Je fais donc mienne la réflexion et la conclusion des élus des communautés de communes situés autour du bassin d'Arcachon, qui, sans rejeter d'emblée la proposition de l'Etat pour un rapprochement de la COBAS/COBAN et CdC du Val de L'Eyre, **demandent un respect réciproque pour aboutir à cette nouvelle structure, à leur rythme. En prônant « le volontariat et la négociation », la CUB appelle au bons sens démocratique.**